

# Fusion des caisses de pension CIA-CEH

- **40 années de cotisation pour une rente pleine ?**
- **Âge de retraite (âge pivot) augmenté de 2 ans ?**

⇒ **NON à des conditions de retraite impossibles !**

La commission des finances du Grand Conseil a rendu un projet de loi (PL 10847) sur la fusion des caisses de pension CIA-CEH qui dégrade fortement le plan de prestations.

Le Cartel s'oppose à la future caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), telle qu'elle est prévue dans ce texte, car les termes de l'accord signé avec l'Etat employeur ne sont pas respectés. Le Cartel refuse également que le Conseil d'Etat oublie à présent ses engagements et soit prêt à cautionner le démantèlement des retraites des fonctionnaires.

Face à la situation difficile des caisses de pension et aux contraintes fédérales réelles, aussi absurdes soient-elles, d'importants efforts ont déjà été admis par les organisations représentatives du personnel.

Le Cartel refuse la forte dégradation supplémentaire des conditions auxquelles le système entier des retraites serait soumis. Compte tenu des efforts très importants qui avaient été consentis jusqu'à présent, cette version sonne comme un mépris des droits légitimes du personnel et particulièrement des actuel-le-s et futur-e-s retraité-e-s.

Le Cartel est décidé à ne pas laisser le système des retraites se détériorer de la sorte et combattra ce projet de loi s'il n'est pas modifié en faveur du personnel. Le parlement doit encore se prononcer à la rentrée et il est nécessaire de se mobiliser et de se battre pour que la nouvelle caisse de prévoyance ne soit pas créée dans des conditions aussi défavorables.

*Concrètement et principalement, le Cartel :*

- **Refuse le passage à 40 années de cotisation** pour une rente pleine (+ 2 ans ou + 2,5 ans par rapport à la situation actuelle) ; 39 années de cotisation constitue déjà un objectif difficile atteindre pour certaines professions ;
- **Refuse l'augmentation de l'âge pivot à 64 ans** (+ 2 ans ou + 4 ans) ; le compromis fixant cet âge à 63 ans est déjà problématique dans bien des cas ; **refuse** que cet âge passe à 61 ans (+ 1 an) pour les cas de pénibilité physique ;
- **S'oppose** à toute répartition 50% employé-e – 50% employeur de la charge de la cotisation et **exige donc la garantie** du maintien du principe de **la répartition 1/3 employé-e – 2/3 employeur**, également en cas d'augmentation de la cotisation et pour la prise en charge des rappels de cotisations lors des réévaluations de fonction collectives ;
- **Exige le financement intégral par l'Etat** de la recapitalisation de la caisse suite à l'abaissement du taux technique à 3,5% ;
- **Exige que le comité** de la future CPEG **soit composé de 28 personnes** au minimum ;
- **Exige le maintien d'un mécanisme de l'indexation des pensions.**

**Défendons nos retraites ! Mobilisons-nous à la rentrée pour combattre un projet de loi qui ne respecte pas le personnel !**